

FORMATION DES GARDES PARTICULIERS

PRE REQUIS : Personnel EDF - Prestataires

DUREE : 14 Hrs – 2 jours

LIEU de réalisation : Vos centres de formation

OBJECTIFS :

- Etre en conformité avec l'Arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers

VALIDATION : Attestation de stage + documentation

INTERVENANT : Christian LEGER – Louis SCHWARTZEL –P TOUREZ

Trame pédagogique

NOTIONS JURIDIQUES DE BASE :

- 1° Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- 2° La police judiciaire et ses agents ;
- 3° La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- 4° L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- 5° Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

DROITS ET DEVOIRS DU GARDE PARTICULIER :

- 1° Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- 2° Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- 3° Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

DEONTOLOGIE ET TECHNIQUES D'INTERVENTION :

- 1° Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2° Communication et présentation.